



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023

À une séance ordinaire tenue le 6 février 2023, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, 94, rue Principale, étaient présents :

M. Jonathan Moreau, maire
M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jason Bergeron, conseiller n° 3
Mme Prescylla Bégin, conseillère n° 4
M. Denis Desaulniers, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale adjointe atteste que 4 personnes sont présentes dans la salle.

Précédant la présente séance, s'est tenue une cérémonie de remis de la médaille pour service distingués (20 ans) de la gouverneure générale du Canada à monsieur Martin Miller, chef du service de sécurité incendie.

Le conseil municipal rend hommage à monsieur Jacques Côté, décédé le 23 janvier dernier. Monsieur Côté a été pompier volontaire pour la Municipalité de Saint-Apollinaire pendant plus de 30 ans.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements

ÉTUDE :

6. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du second projet de Règlement no 951-2023 modifiant le Règlement de zonage
- b. Adoption Règlement no 952-2023 relatif à un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

7. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Embauche de l'équipe de coordination du camp de jour pour la saison 2023
- b. Augmentation des tarifs de location de salle

8. SERVICE DES INCENDIES

- a. Vente de camion autopompe 422 – Mack 1989

9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Achat d'un camion cube
- b. Engagements pour l'entretien et la mise à niveau de la station d'épuration
- c. Engagement relatif au contrôle qualitatif à la source pour l'entretien et la mise à niveau de la station d'épuration



10. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Reddition de compte 2022

11. ADMINISTRATION

- a. Autorisation d'aller en appel d'offres pour les travaux de pavage 2023
 b. Autorisation d'aller en appel d'offres pour les travaux de prolongement de la rue Industrielle
 c. Contribution de 100 \$ au Gala JeunExcellence Lotbinière 2023
 d. Achat de cartes pour le souper reconnaissance des Chevaliers de Colomb
 e. Autorisation à Énergir

12. AGENDA POLITIQUE

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

19074-02-2023
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylle Bégin, conseillère no 4
 ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 février 2023 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

19075-02-2023
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
 ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale adjointe soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité.

Salaires bruts payés - Janvier		
Jean-Pierre Lamontagne		1 359.09 \$
Jonathan Moreau		2 834.46 \$
Alexandre D'Amour		1 112.30 \$
Daniel Laflamme		1 062.30 \$
Jason Bergeron		1 469.54 \$
Prescylle Bégin		1 469.54 \$
Denis Desaulniers		1 519.09 \$
Martine Couture		5 732.76 \$
Cathy Bergeron		3 956.47 \$
Martin Miller		5 645.31 \$
Marc-Olivier Laprise		2 946.14 \$
Renault Lepage		5 572.39 \$
Dany Lamontagne		4 941.89 \$
Stéphanie Gaudreau		4 588.68 \$
Membres du conseil et cadres :		44 209.96 \$
Employés de voirie et bureau :		39 555.74 \$
Service de sécurité incendie :		21 701.90 \$
Bibliothèque et brigadière :		5 226.45 \$
Personnel de la SAAQ :		6 807.42 \$
Employés du centre Multifonctionnel :		16 127.54 \$
Total des salaires bruts payés pour janvier 2023 :		133 629.01 \$



Comptes payés - Janvier		
Garneau Jean-François	Remb. Dépôt certificat	200.00 \$
Croteau Jean-Nicolas	Remb. Dépôt certificat	200.00 \$
Habitations DG/9168-0082 Québec in	Remb. Dépôt certificat	600.00 \$
Construction Impec inc	Remb. Dépôts certificat	600.00 \$
Construction Omni MJD inc.	Remb. Dépôts certificat	1 800.00 \$
Martineau Jonathan	Remb. Dépôt certificat	200.00 \$
Théberge Louis-Pier	Remb. Dépôt certificat	200.00 \$
Savard Pier-Alexandre	Remb. Dépôt certificat	200.00 \$
B.T.L. Immobiliers inc.	Remb. Dépôts certificat	400.00 \$
Roy Martin, Bergeron Marie-Pierre	Remboursement taxes	900.00 \$
Beaudoin Ann	Remboursement taxes	813.04 \$
Ass. Des pompiers Saint-Apollinaire	Club social pompiers	244.00 \$
CSD	Cotisations syndicales	988.47 \$
Sage inc.	Assurances collectives	9 004.18 \$
Hydro-Québec	Électricité	44 338.26 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	31 007.80 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	20 435.21 \$
CARRA	Cotisation d'octobre 2022	1 650.12 \$
Produits Suncor S.E.N.C.	Essence et diesel	4 205.82 \$
Télus	Fibre optique	776.08 \$
Groupe Négotel inc.	Centrex	1 071.82 \$
Énergir	Gaz	3 608.13 \$
Vidéotron	Cellulaires	1 326.58 \$
Total des comptes payés pour le mois de janvier 2022 :		124 769.51 \$

Comptes à payer - Janvier		
123 Média	Publication d'offre d'emploi	90.83 \$
6Tem TI	Inst. serveur et contrat d'entretien	2 179.23 \$
Agence Polygone	Banque de temps graphisme 2023	2 012.06 \$
Aiguillage Rousseau	Lames pour surfaceuse	246.04 \$
Alimentation Beauchesne	Produits d'entretien	18.35 \$
Aqua ingenium inc	Installations septiques	16 958.81 \$
Ass. Directeurs municipaux	Congrès et cotisation annuelle	1 633.89 \$
Ass. Des communicateurs municipaux	Cotisations 2023	321.93 \$
Ass. Prof. outillage municipale	Cotisations 2023	110.00 \$
Astus inc.	Licence	396.66 \$
Atlantis Pompe Ste-Foy	Tubes, boyaux et collets	1 079.25 \$
Automatisation JRT inc.	Changement des soufflantes et programmation	4 864.36 \$
Banlieue Ford inc.	Problème de démarrage	458.62 \$
Batteries Expert Lévis	Batteries	41.35 \$
Bergeron Cathy	Frais de déplacement	152.60 \$
Béton Laurier inc.	Boulons et écrous	191.80 \$
Boivin & Gauvin inc.	Support pulmo-commande	178.28 \$
Boulons & écrous A.M. inc.	Pièces pour les étangs	363.29 \$
Brandt	Inspection rétrocaveuse	2 990.65 \$
Buropro Citation	Papeterie	298.55 \$
Carquest Laurier-Station	Pièces	143.52 \$
Casse Croûte Lizon enr.	Repas service incendie	142.47 \$
Cégep de Thetford	Formation messagerie outlook	1 327.96 \$
Charbonneau Jolène	Heure du conte	50.00 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Citron hygiène LP	Service écoAire	206.82 \$
Clôture G.P. inc.	Relocalisation clôture abris des joueurs	12 066.63 \$
Construction & pavage Portneuf	Voyages de pierre	415.00 \$
Cordonnerie Touche-à-Tout	Couvres-tout et bottes de pluie	270.08 \$
Côté Christian	Remb. Bottines de travail	239.00 \$
Couture Martine	Remb. Autorisation ministérielle	2 658.00 \$
CRS conciergerie Rive-Sud	Ménage	8 703.62 \$
Délivro	Frais de transport	244.03 \$
Deschênes & fils ltée	Résine isolante	737.34 \$
Desharnais centre du camion	Pneu arrière de la rétrocaveuse	534.87 \$
Distribution Sports-Loisirs	Location tableau d'affichage	258.69 \$
École Nationale des pompiers	Examens	3 404.00 \$
EIRS Alarme	Fourniture	537.99 \$
Énergies Sonic	Propane zamboni	478.89 \$
Entandem	Frais de Socan	228.32 \$
Envir'eau Puits inc.	Puits en observation	9 870.37 \$
ÉQIP Solutions	Services professionnels	18 448.65 \$
Équipement de lavage de la Capital	Travaux de réparation	196.43 \$
EROS - Équipe rech. Opérations	Frais de licence 911	1 167.00 \$
Éthier avocats	Mandat récupération des taxes	342.80 \$
Eurofins environnement	Analyses d'eau	1 037.65 \$
Fonds d'information sur le territoire	Mutations	67.65 \$
Fournitures de bureau Denis	Papier	505.84 \$
FQM Assurances	Assurances générales	132 383.77 \$
Garage G. Rousseau et fils inc.	Réparer pneu rétrocaveuse	49.38 \$
Gaston St-Pierre et associés	Aide professionnel	2 793.31 \$
Gaudreau Stéphanie	Remboursement Indeed	153.82 \$
Groupe Hemisphères	Identification limite littoral cours d'eau	1 132.50 \$
Imprimerie Ste-Croix inc.	Enveloppes	488.64 \$
J.L. inc.	Rouleaux pour TPV	712.28 \$
L. Delisle 2014 inc.	Déneigement	124 354.09 \$
Lamontagne Dany	Remboursement divers achat	1 052.22 \$
Lamontagne Laurent	Remplacement de brigadière	20.00 \$
Larose Isabelle	Renflouement petite caisse	120.00 \$
Lawson Products inc.	Pièces	1 525.06 \$
Le Groupe Accisst inc.	Renouvellement annuel	3 043.05 \$
Les commerçants de la Chaudière	Pièces pour tamis	100.52 \$
Legendre Juliette	Activité son et lumière	44.25 \$
Librairie Renaud-Bray	Achat de livres	3 068.53 \$
Lumen	Lampe	228.57 \$
Marché Veilleux	Chocolat chaud et grignotines	64.05 \$
Marie-Josée Deschênes arch.	Projet église	3 449.25 \$
Martineau Jacques	Remplacement de brigadière	220.00 \$
Messer Lévis	Frais de location	1 105.73 \$
Miller Martin	Remb. Épipens et renouvelle licence	1 250.98 \$
Moreau Jonathan	Remb. Inscription conférence	40.25 \$
MRC	Quotes-parts	44 489.45 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part	14 569.08 \$
Nordif Sports	Huile, bougies et chaines	1 252.97 \$
Normand Côté électricien inc.	Prise 600 vols et divers travaux	5 060.55 \$
Paul Grimard, arpenteur-géom	Expropriation 152 rue Principale	1 026.31 \$
Paysagiste 2000 inc.	Déneigement	139 162.87 \$
Pièce d'auto Alain Côté	Outillage	90.14 \$
Pile pour la vie	Collecteurs sur pied pour piles	856.56 \$
Placides Martineau inc.	Pièces et accessoires	1 361.69 \$
Poulin Danielle	Surveillance examens	40.50 \$
Premier Tech Aqua	Visites UV	602.64 \$



Produits Capital	Produits d'entretien	1 516.80 \$
Produits industriels Chemco	Pompe réservoir des Lilas	2 683.52 \$
Québec Linge	Location tapis	347.36 \$
Rabais Campus	Renouvellement revues	385.98 \$
Racine Daniel	Atelier conférence Le sommeil	613.88 \$
Réal Huot inc.	Pièces pour bris d'aqueduc	504.06 \$
Régie intermunicipale	Quote-part	30 463.59 \$
Réseau Biblio CNCA	Renouvellement annuel	35 938.74 \$
R.M. Leduc & cie	Lecteur code à barres	2 620.69 \$
Robert Boileau inc.	Travaux sur zamboni et achat serviettes	897.53 \$
Roulement Techno inc.	Soufflantes, manomètre et pièces	954.92 \$
Ruel Geneviève	Spectacle super mélodie	364.47 \$
Ruel Julie	Cours de cuisine	1 600.00 \$
Sintra inc.	Fourniture bris d'aqueduc	248.87 \$
SNC - Lavalin inc.	Piste multi route 273	4 098.86 \$
Sonic propane	Installation de deux réservoirs	68.93 \$
Stantec experts-conseils ltée	Services professionnels	8 002.26 \$
Therrien Couture Jolicoeur	Honoraires professionnels	5 937.89 \$
TGS Industriel	Échelle, gants, bouchons, etc.	849.89 \$
Turcotte (1989) inc.	Remplacement analyseur de chlore	12 158.61 \$
Union Structure inc.	Projet église	4 656.48 \$
Varin François	Architecte conseil	977.29 \$
Vézina Noémie	Activité son et lumière	44.25 \$
Xerox Canada ltée	Versement trimestriel et copies	103.49 \$
Total :		700 821.54 \$

19076-02-2023
point no 6a

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 951-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QU'un promoteur a déposé un plan d'ensemble immobilier composé de 24 immeubles de 16 logements dans le secteur de la rue des Voyageurs;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité de réviser sa réglementation afin de l'adapter aux formes plus intensives d'occupation du territoire, et ce, tout en s'assurant que le cadre normatif reste cohérent avec les bonnes pratiques d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire a eu lieu le 1^{er} février 2023;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le second projet de règlement portant le no 951-2023 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.



19077-02-
2023
point no 6b

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 952-2023 RELATIF À UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

ATTENDU QUE sur le territoire de la Municipalité, plusieurs immeubles en milieu rural ont des installations septiques non conformes au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r-22);

ATTENDU QUE la Municipalité est en droit d'exiger de certains citoyens la mise aux normes de leur immeuble en vertu du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r-22), dont la responsabilité de l'application impose à la Municipalité;

ATTENDU QUE toute municipalité locale peut, par règlement, adopter un programme de réhabilitation de l'environnement et accorder une aide financière pour des travaux de mise aux normes, et ce, tel que stipulé à l'article 92 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 9 janvier 2023 par Denis Desaulniers, conseiller n° 5, et qu'une présentation du Règlement a été faite à cette même séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Désaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le règlement portant le no 952-2023 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

19078-02-2023
point no 7a

EMBAUCHE DE L'ÉQUIPE DE COORDINATION DU CAMP DE JOUR POUR LA SAISON 2023

ATTENDU QUE l'équipe de coordination du camp de jour 2022 souhaite revenir en poste pour la saison 2023;

ATTENDU QU' un excellent travail a été effectué en 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylle Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager Raphaëlle Marion, Florence Cloutier et Alycia Rancourt à titre de coordonnatrices du camp de jour pour la saison 2023, selon les modalités prévues au contrat.

L'horaire de travail sera variable et à temps partiel de la mi-avril jusqu'au mois de mai, et à temps complet de juin à août.

Le conseil municipal autorise Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs, à signer les contrats de travail.

Adopté à l'unanimité.

19079-02-2023
point no 7b

AUGMENTATION DES TARIFS DE LOCATION DE SALLES

ATTENDU QUE la grille de tarification est demeurée la même depuis l'ouverture du Centre multifonctionnel;

ATTENDU QU'il y a augmentation des dépenses d'entretien et de ménage;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De revoir la grille de tarification de location de salles à la hausse de 10% en arrondissant les montants au dollar près.



De rendre effective cette hausse dès maintenant pour les réservations futures, et de conserver l'ancien tarif pour les réservations déjà à l'horaire.

Adopté à l'unanimité.

19080-02-2023
point no 8a

VENTE DU CAMION AUTOPOMPE 422 – MACK 1989

ATTENDU QUE le camion 422 – MACK - 1989 n'est plus en service depuis plusieurs années dans des opérations d'urgence du service incendie;

ATTENDU QUE le camion 422 – MACK - 1989 est utiliser pour la formation des pompiers régionale;

ATTENDU QUE le camion 422 – MACK - 1989 n'a plus de valeur marchande pour un autre service incendie, outre que pour des activités de formation des pompiers;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit a été nommée par résolution comme le nouveau gestionnaire de formation régionale pour la formation des pompiers;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit désire faire l'acquisition de ce véhicule afin de continuer le mandat de la formation des pompiers de notre région;

ATTENDU QUE l'article 938 du code municipal permet de conclure un contrat avec une autre Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylia Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De vendre à la Municipalité de Saint-Agapit le camion autopompe 422 – MACK – 1989 pour la somme symbolique de 1 \$. Le véhicule sera utilisé pour les activités de formation de nos pompiers au niveau régional.

Adopté à l'unanimité.

19081-02-2023
point no 9a

ACHAT D'UN CAMION CUBE USAGÉ

ATTENDU QUE des prix ont été demandés pour l'achat d'un camion cube usagé;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle et délégation de pouvoir nous permet d'octroyer un contrat de gré à gré;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat d'un camion cube 12 pi GMC Savana 2019 auprès de Le Relais Chevrolet, au coût de 49 995 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

19082-02-2023
point no 9b

ENGAGEMENTS POUR L'ENTRETIEN ET LA MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION

ATTENDU QUE dans le cadre de diverses demandes d'autorisation de prolongement de réseau à Saint-Apollinaire, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) demande à la Municipalité de confirmer certaines actions qui seront prises en lien avec la station d'épuration;

ATTENDU QUE la Municipalité a respecté son engagement à effectuer les mesures correctives quant aux exigences de rejet de la station d'épuration prévues à la résolution numéro 18728-01-2022;



IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité s'engage formellement à réaliser les actions suivantes :

- Procéder à la vidange des boues aux bassins d'épuration au plus tard à l'automne 2023 et par la suite, de procéder à une mesure des boues;
- Réaliser et maintenir à jour un bilan de la capacité résiduelle tant au niveau de la station d'épuration que les postes de pompage et ce, pour chaque nouvelle demande d'autorisation. Ces bilans seront envoyés aux promoteurs afin d'appuyer leurs démarches au MELCCFP;
- Respecter l'échéancier préliminaire de réalisation de la mise à niveau des étangs d'épuration
 1. Publication de l'appel d'offres pour des services professionnels (plans et devis) : Début mars 2023
 2. Octroi du contrat pour services professionnels : avril 2023
 3. Demande d'autorisation MELCC : Automne 2023
 4. Réception de l'orientation préliminaire du MELCCFP : Janvier 2024
 5. Obtention du C.A : Printemps-été 2024 (selon CPTAQ)
 6. Appel d'offres entrepreneur : Février-Mars 2024
 7. Début des travaux : Été-automne 2024
 8. Fin des travaux : Fin 2025

De transmettre une copie de la présente résolution au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Adopté à l'unanimité.

**ENGAGEMENT RELATIF AU CONTRÔLE QUALITATIF À LA SOURCE POUR LES
NOUVEAUX COMMERCES OU INDUSTRIES À CONSTRUIRE SUR LA RUE
INDUSTRIELLE**

19083-02-2023
point no 9c

ATTENDU QU'une demande d'autorisation a été déposée le 23 septembre 2022 pour le prolongement des services de la rue Industrielle;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) veut s'assurer de l'impact du projet sur la qualité de l'environnement et demande des informations en lien avec la gestion des eaux pluviales issues de ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la municipalité s'engage à exiger le contrôle qualitatif à la source en plus du contrôle quantitatif, pour tous les nouveaux projets de construction sur la rue industrielle, entre la rue Marchand et la route de l'Ormière. Le niveau de contrôle qualitatif devra correspondre au critère de protection minimale du MELCCFP, pour un pourcentage d'enlèvement des matières en suspension (MES) de 60 % à long terme sur une base annuelle.

De transmettre une copie de la présente résolution au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Adopté à l'unanimité.

REDDITION DE COMPTE 2022

19084-02-2023
point no 10a

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 163 538 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et



préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylle Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité.

19085-02-2023
point no 11a

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE 2023

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour les travaux de pavage 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site SE@O, pour l'exécution des travaux de pavage 2023.

Adopté à l'unanimité.

19086-02-2023
point no 11b

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour les travaux prolongement de la rue Industrielle

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site SE@O, pour l'exécution des travaux de prolongement de la rue Industrielle.

Adopté à l'unanimité.

19087-02-2023
point no 11c

CONTRIBUTION DE 100 \$ AU GALA JEUNEXCELLENCE LOTBINIÈRE 2023

ATTENDU QUE le Carrefour jeunesse-emploi prépare la 9^e édition du Gala JeunExcellence Lotbinière qui aura lieu le 26 mai prochain.

ATTENDU QUE ce Gala veut honorer de jeunes adultes de 16 à 35 ans qui performant dans un domaine particulier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De participer financièrement à ce Gala, par une contribution financière de 100 \$, consistant à annoncer le nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire dans le programme de la soirée.

Adopté à l'unanimité.



19088-02-2023
point no 11d

**ACHAT DE CARTES POUR LE SOUPER RECONNAISSANCE DES CHEVALIERS
DE COLOMB**

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb de Saint-Apollinaire ont convié les membres du conseil municipal à leur souper reconnaissance qui aura lieu le samedi 11 mars prochain à la salle communautaire;

ATTENDU QU'à cette occasion, les Chevaliers célèbreront 25 ans et 50 ans de vie colombienne de plusieurs frères;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 5 cartes pour participer à ce souper reconnaissance au coût de 20 \$ chacune, pour un total de 100 \$.

Adopté à l'unanimité.

19089-02-2023
point no 15

AUTORISATION À ENERGIR

ATTENDU QUE la Société Énergir a débuté des travaux dans le but d'installer une deuxième conduite de gaz naturel parallèlement à celle qui traverse Lévis, Saint-Apollinaire et Saint-Flavien;

ATTENDU QUE la Municipalité a consenti à ses travaux le 4 juillet 2022 par la résolution numéro 18913-07-2022;

ATTENDU QUE les températures plus douces en décembre ont empêché Énergir de prendre de l'avance sur son chantier de doublement de sa conduite de gaz naturel entre Saint-Flavien et Lévis ;

ATTENDU QUE d'autres redoux pourraient survenir au cours des prochaines semaines ;

ATTENDU QUE ces travaux d'installation de la conduite doivent se faire en période hivernale ;

ATTENDU QU'Énergir veut sécuriser son échéancier afin de terminer ces travaux à temps ;

ATTENDU QUE le Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés no 806-2017 prohibe l'utilisation d'équipement et d'outillage entre 21h et 7h du lundi au vendredi, et entre 17h et 9h les fins de semaine;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De permettre à Energir de travailler de nuit sur le territoire de Saint-Apollinaire, jusqu'au 14 avril 2023 inclusivement, en plus de l'horaire de jour, afin d'être en mesure de respecter l'échéancier prévu. Que des mesures soient prises afin d'atténuer le bruit à proximité des résidences.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

19090-02-2023
point no 15

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 6 février 2023 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.



19091-02-2023
point no 16

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylle Bégin, conseillère no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 6 février 2023 à 19h50.

Adopté à l'unanimité.

Jonathan Moreau,
Maire

Cathy Bergeron,
Directrice générale adjointe

Je, Jonathan Moreau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 6 MARS 2023